



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU jeudi 27 février 2014
18 heures 00

RS/MG

N° 001662

Direction des affaires
culturelles -
Convention
quadripartite entre le
Vélo Théâtre, l'Etat, le
Conseil Général du
Vaucluse et la Ville
d'Apt

Affiché le :

Le **jeudi 27 février 2014 à 18 heures 00** le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Jean-Luc BICHON (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH (5ème Adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-François DORE, M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER, Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS : M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommé Secrétaire.

La compagnie Vélo Théâtre est installée depuis 1992 à la pépinière d'entreprises d'Apt qui est devenue espace de résidences de créations, de rencontres artistiques et d'accueil.

Par délibération n° 660 du 19 septembre 1997, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le principe de la mise en œuvre du processus général de reconversion civile par la commune d'Apt suite à la fermeture de la base nucléaire d'Albion. L'un des cinq dossiers appuyés dans le cadre du programme global de la reconversion concernait l'affirmation du pôle culturel avec l'installation d'une troupe de théâtre résidente, à savoir le Vélo Théâtre. Les objectifs affichés étaient les suivants : aménagement d'un espace permettant l'extension de l'activité théâtrale (création, diffusion, hébergement, formation toute l'année y compris l'hiver et diversification en synergie avec les ateliers chorégraphiques, plastiques et de musique ethnique).

Par délibération n° 80 du 26 mai 2003, le conseil municipal a approuvé le renouvellement de la convention d'objectifs entre l'état, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre. Cette convention déterminait les conditions de mise à disposition du lieu par la ville d'Apt, l'organisation du partenariat entre la Ville d'Apt, la DRAC PACA et le Vélo Théâtre ainsi que les droits et obligations du Vélo Théâtre. Cette convention a été établie pour une durée de deux années, à compter de sa signature, et renouvelable par tacite reconduction pour une période identique jusqu'au 31 décembre 2007.

Par délibération n° 187 du 30 novembre 2005, le conseil municipal a approuvé un avenant à la convention d'objectifs conclue en 2003 aux fins de clarifier et de redéfinir, à la demande du Vélo Théâtre, les missions de l'association et les conditions du soutien de la Ville et de l'Etat.

Par délibération n° 565 du 17 décembre 2007, le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre pour la période 2008-2010. Cette convention redéfinit les missions attribuées au Vélo Théâtre, les conditions de soutien de la ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre, la possibilité au 31 décembre 2008 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2010.

Par délibération n° 652 du 23 avril 2008, le conseil municipal a approuvé la modification de la convention d'objectifs 2008-2010 conclue en 2007. Cette nouvelle convention pour la période 2008-2010 souhaitée par l'Etat garde les conditions dans lesquelles l'Etat et la ville d'Apt accordent leur soutien à l'association.

Par délibération n° 1211 du 27 janvier 2011, le conseil municipal a approuvé le projet de convention d'objectifs entre l'Etat, la ville d'Apt et la compagnie Vélo Théâtre pour la période 2011-2013. Cette convention redéfinit les missions attribuées au Vélo Théâtre, les conditions de soutien de la ville d'Apt et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre et plus particulièrement le soutien de la commune pour le projet AGIR (restauration énergétique), la possibilité au 31 décembre 2011 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2013.

Par délibération n° 1569 relative à la mise à disposition des locaux à l'association Vélo Théâtre. Cette convention de mise à disposition fait suite à la participation financière de l'association au projet de restauration énergétique. Si ce projet a été une véritable opportunité pour l'association et la commune via un soutien financier de la Région PACA à hauteur de 100000€, il a été nécessaire d'accompagner le Vélo Théâtre dans le processus de soutien et de développement. A ce titre, la Direction des Affaires Culturelles a été chargée de clarifier le soutien de la commune sur cette opération en l'incluant dans la convention d'objectifs de 2001-2013.

Cette opération a des conséquences sur le fonctionnement et l'avenir du Vélo Théâtre. En effet, l'association a réalisé un appel d'offre en lien avec un cabinet d'architecte. Les travaux ont débuté en juillet 2013 et le « nouveau Vélo Théâtre » a été inauguré le 4 janvier 2014. Le plan de financement implique une participation financière de l'association Vélo Théâtre de 60000€. L'association Vélo Théâtre a emprunté cette somme sur 10 ans mais pour cela elle devait apporter des garanties auprès de leur banque. Ce crédit est lourd pour une structure comme le vélo Théâtre.

Il a été rappelé au membre du Conseil que les locaux du vélo théâtre sont implantés dans la pépinière d'entreprises appartenant à la commune d'Apt. A ce titre, il est important de prendre conscience que les travaux qui ont été opérés ont amélioré le patrimoine communal.

A ce simple fait, la commune se devait d'accompagner le vélo théâtre au-delà de l'aspect financier.

Afin d'apporter des garanties auprès de la Banque de l'association et au Conseil d'administration du Vélo théâtre, il a été proposé au conseil d'établir un bail sur 10 ans à compter du 10 juillet 2013 à titre gracieux couvrant le délai de l'emprunt.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations qui réaffirme, dans son article 10, la nécessité de la conclusion de conventions lorsque la subvention versée à une association par l'autorité administrative dépasse un certain montant (23 000 euros annuels, montant fixé par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Considérant que le Conseil Général du Vaucluse souhaite s'associer au Vélo Théâtre, l'Etat et la Ville,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les missions de l'association Vélo Théâtre et les conditions du soutien de la Ville, du Conseil Général du Vaucluse et de l'Etat.

Il est, en conséquence, présenté au Conseil Municipal un projet de convention d'objectifs entre l'Etat, le Conseil général du Vaucluse, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre.

La nouvelle convention pour la période 2014 - 2015 - 2016 a pour objet de définir les nouvelles conditions dans lesquelles l'Etat, le Département et la Ville accordent leur soutien à l'association.

Cette nouvelle convention prévoit :

- de redéfinir les missions attribuées au vélo théâtre ;
- de redéfinir les conditions de soutien de la Ville d'Apt, du Département et de l'Etat à l'association Vélo Théâtre ;
- la possibilité au 31 décembre 2014 d'un renouvellement par tacite reconduction de la convention d'objectifs susvisée chaque année jusqu'au 31 décembre 2016.

Plus particulièrement, dans le cadre de cette convention, la Ville d'Apt confirme la mise à disposition de l'association, à titre gratuit, un local d'une surface d'environ 800 m² (sis route de Buoux à Apt), et le versement d'une subvention annuelle et prévisionnelle de 40 000€ par an.

La ville d'Apt confirme également son soutien au festival Greli Grelo mené par la compagnie Vélo Théâtre, opération artistique autour du théâtre d'objet touchant un public familial avec une aide de prise directe d'un spectacle dans un quartier de la ville dans le cadre de la saison culturelle municipale et pour un budget maximum de 4 000€

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve la convention d'objectifs entre l'Etat, le Département du Vaucluse, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Etat, le Département du Vaucluse, la Ville d'Apt et le Vélo Théâtre,

Dit que la ville versera une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000€ (quarante mille euros) pour l'exercice 2014,

Dit que la ville, à travers sa programmation culturelle, participera à la prise en charge d'un spectacle programmé dans le cadre du festival Greli grelo pour une somme maximale de 4 000 € (quatre mille euros).

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**